



Date de la convocation :
2 décembre 2011

Le 14 décembre 2011, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :
2 décembre 2011

Membres présents : Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, MM. BONNIN, DELOURME, Mme LE GAGNE (arrivée à la délibération n°1), M. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, M. FUAN, Adjoint.

Nombre de conseillers municipaux :

M. LE RUN, Mmes BOT, RIO, MM. ROBERT, CROCHET, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, LE GONIDEC, CAZUGUEL-LEBRETON, BOULDE, MM. AUFFRET, LE BERE, BOIVIN, Mmes HUBERT, GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, M. PROVOST, Conseillers Municipaux.

• **en exercice**43

• **Présents à l'ouverture** ..29

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Transmission en Préfecture le :

- Mme RAULT donne pouvoir à M. FUAN
- Mme LE GAGNE donne pouvoir à M. BONNIN (à l'ouverture de la séance)
- Mme SEITE donne pouvoir à M. GUENIFFEY (à partir de la délibération n°4)
- Mme BOT donne pouvoir à M. LE RUN (de la délibération n°1 à la n°20 incluse)
- Mme MINET donne pouvoir à Mme RIO
- M. LORANT donne pouvoir à Mme LE GONIDEC
- Mme PIAT donne pouvoir à Mme BOULDE (à partir de la délibération n°12)
- Mme DE LAVENNE donne pouvoir à Mme BLEVIN
- M. DREVES donne pouvoir à Mme SOULIMAN
- Mme COTTRET donne pouvoir à M. CROCHET
- M. ALIPOUR donne pouvoir à M. AUFFRET
- Mme GRONDIN donne pouvoir à M. ROBERT
- M. BENAY donne pouvoir à Mme CAZUGUEL - LEBRETON
- M. BEN ABDELWAHAB donne pouvoir à M. MARMIGNON
- Mme LEFAUCHEUR donne pouvoir à Mme HUBERT
- Mme MEYER donne pouvoir à M. LE BERE
- Mme GOANVIC donne pouvoir à M. BOIVIN

le 21 décembre 2011

excepté pour les n° 1 et 10 :
le 22 décembre 2011

Date d'affichage du compte-rendu :

le 19 décembre 2011

Publication au recueil des actes administratifs le :

le 22 décembre 2011

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Sortie de Mme BOT à la délibération n°1, retour à la n°21
- Départ de Mme SEITE à la délibération n°4
- Départ de Mme PIAT à la délibération n°12

Secrétaire de séance :

- Mme BOULDE

La séance est levée à 21 heures 05

1 - Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)- Bilan de la concertation - arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal :

- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Brieuc tel qu'il est annexé à la présente, en considération du bilan de la concertation qui a été menée avec le public pendant toute la durée de l'élaboration du projet ,
- précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme.
 - aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés.
 - aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.
- précise que suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet sera soumis à enquête publique,
- précise que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Saint-Brieuc, conformément à l'article R 123.18 du code de l'urbanisme,
- précise que le dossier du projet de PLU, annexé à la présente délibération, sera tenu à la disposition du public en mairie en application de l'article L300-2-I-7^{ème} alinéa du Code de l'urbanisme.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 29	Pouvoirs : 14	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 1 (Mme GACEL)	

2 - Fourniture et installation d'équipements de péage et de gestion du parking Charner - Autorisation à signer les marchés

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes du marché,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la société **DESIGNA** de Cergy Pontoise (93) pour un montant de **213 396,00 € HT**, y compris l'option "raccordement fibre optique".

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 29	Pouvoirs : 14	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

3- Aménagement de l'esplanade Charner - Autorisation à signer les marchés

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes des marchés ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

Lot n°1 - Réseaux à l'entreprise RAULT TP de Plélo pour un montant de 110 289,70 € HT, y compris l'option n°1 "alimentation, fourniture et pose de bornes foraines" ;

Lot n°5 – Maçonnerie de pierres à l'entreprise LEFEVRE de Pordic pour un montant de 54 990,00 € HT

;

Lot n°7 – Verrière à l'entreprise Miroiteries d'Armor d'Yffiniac pour un montant de 60 000,00 € HT ;

Lot n°8 – Serrurerie à l'entreprise METAFER de Plaintel pour un montant de 117 000,00 € HT.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 29	Pouvoirs : 14	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

4 - Quartier Saint-Jouan - Opération de renouvellement urbain Balavoine - convention de suivi en vue du classement des espaces communs dans le domaine public

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention de suivi de travaux du permis de construire ci-annexée concernant la réalisation de 6 bâtiments collectifs et 12 maisons individuelles pour un total de 46 logements rue Jules Guesde;
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention ;

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 28	Pouvoirs : 15	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

5 - Quartier les Villages - lotissement à usage d'habitation de 20 lots dit Terres Olives - convention de suivi en vue du classement des espaces communs dans le domaine public

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention de suivi de travaux du permis d'aménager ci-annexée concernant la réalisation d'un lotissement de 20 lots rue de Jersey ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

RAPPORTEUR : Mme LE GONIDEC

Présents : 28	Pouvoirs : 15	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

6 - Quartier les Villages - opération de 11 logements individuels locatifs sociaux rue Léopold Senghor - convention de suivi en vue du classement des espaces communs dans le domaine public

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention de suivi de travaux du permis de construire ci-annexée concernant la réalisation de 11 logements individuels locatifs sociaux rue Léopold Senghor ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention ;

RAPPORTEUR : Mme LE GONIDEC

Présents : 28	Pouvoirs : 15	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

7 - Quartier les Villages - Construction d'une maison d'accueil Alzheimer - participation financière à la réalisation des Voiries et réseaux divers (VRD)

Le Conseil Municipal :

- décide le versement d'une participation aux travaux de viabilisation à hauteur de 33 445 € HT à la SA Les Foyers, sous réserve des justificatifs de paiement des travaux réalisés par les entreprises,
- dit que les crédits seront prélevés sur le budget de la Direction du Développement, de l'Urbanisme et des Affaires Economiques de la Ville sur le chapitre 204 fonction 821 compte 2042 sous-compte 10702.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 28	Pouvoirs : 15	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

8 - Vente d'un terrain - Rue de la Hunaudaye - à CONCEPT TY

Le Conseil Municipal

- décide DECIDE la vente à CONCEPT-TY, Promoteur-Constructeur-Lotisseur, 2 boulevard de l'Europe 22 100 DINAN, ou à toute autre personne morale qu'il lui plaira de se substituer, après document d'arpentage réalisé par géomètre-expert, d'une emprise foncière d'environ 4 063 m² à prendre dans les parcelles désignées au cadastre de SAINT-BRIEUC à la section AK sous les numéros 263 et 674 moyennant le prix de 336 419, 49 € T.T.C. (trois cent trente six mille quatre cent dix-neuf euros quarante-neuf centimes TTC), la T.V.A., calculée sur la marge au taux de 19,6%, s'élevant à 52 009, 49 € (cinquante deux mille neuf euros quarante neuf centimes), augmenté des frais à la charge de l'acquéreur, l'acte authentique devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2012 inclus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires, ainsi que l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître BROCHEN, notaire à Saint-Brieuc, avec la participation de Maître VILLIN, notaire à Dinan.
- autorise CONCEPT-TY à déposer d'ores et déjà une demande d'autorisation de permis de construire, les demandes administratives nécessaires, et à installer un panneau de commercialisation, sur l'emprise foncière de 4 063 m² sur les parcelles désignées au cadastre de SAINT-BRIEUC à la section AK sous les numéros 263 et 674.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 28

Pouvoirs : 15

Total : 43

Exprimés : 35

Voix Pour : 33

Voix Contre : 2
(M. LE BERE, Mme MEYER)

Abstention : 8 (M. BOIVIN, Mme LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, GOANVIC, M.PROVOST)

9 - Stationnement place du Luxembourg- Saisie immobilière du lot n°52 par la copropriété de la résidence le Pont Toupin" - Acquisition par la Ville

Le Conseil Municipal :

- décide, si aucune enchère n'est portée sur la mise à prix de l'adjudication, d'acquérir 9/97èmes du lot 52 de la copropriété de la résidence du Pont de Toupin et des parties communes qui lui sont attachées et de payer à FONCIA-LABBE, syndic de la copropriété 14 rue Sainte-Barbe à SAINT-BRIEUC, à concurrence des 9/97èmes de quatre mille cinq cents euros (4 500 €), frais en sus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville au chapitre 21, fonction 824, compte 2138.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 28

Pouvoirs : 15

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 43

Abstention : 0

10 - ANRU Contractualisation - Convention de Gestion Urbaine de Proximité - Balzac Europe Ginglin

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contracter aux côtés de l'Etat, de Terre et Baie Habitat, de l'ANRU, de Saint-Brieuc Agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales, la convention de gestion urbaine de proximité concernant le quartier de Balzac Europe Ginglin annexée à la présente délibération.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 28

Pouvoirs : 15

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

11 - Aide à la charge foncière - Subvention à la SA HLM les Foyers - Acquisition et démolition/reconstruction de 49 logements locatifs sociaux foyer de jeunes travailleurs Waldeck Rousseau 2

Le Conseil Municipal :

- décide l'octroi d'une aide à la charge foncière d'un montant total de 245 000 € à la SA HLM Les Foyers, dont le siège social est situé 1 rue du Houx à Rennes, pour l'opération dite "Waldeck Rousseau 2" concernant l'acquisition de l'immeuble Elysée situé 56 boulevard Waldeck Rousseau à Saint-Brieuc, puis sa démolition et la reconstruction de 49 logements locatifs sociaux pour jeunes travailleurs,
- dit que les versements de la subvention interviendront suivant les modalités de la convention-type approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2009 et dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif ;

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 28 Pouvoirs : 15 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

12 - Régie de quartier - Fonds de Participation des Habitants - Versement de subvention

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention-type annexée, à conclure pour une durée d'un an à compter de sa signature, au titre du renouvellement du Fonds de Participation des Habitants avec la Régie de quartier, association gestionnaire du fonds pour le secteur Nord de la Ville de Saint-Brieuc (Balzac-Le Plateau / Europe / Ginglin),
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.,
- décide d'abonder le F.P.H. pour la somme de 7 500 € pour la Régie de quartiers,
- dit que cette subvention sera versée uniquement sur production d'un bilan qualitatif et financier des actions déjà réalisées au titre de l'exercice antérieur.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 27 Pouvoirs : 16 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

13 - Installation d'une antenne-Relais provisoire au stade de la Ville Oger - Convention d'occupation du domaine public avec Orange

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention à conclure avec la société ORANGE pour l'installation d'une antenne-relais de radiotéléphonie au stade de la Ville Oger;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération;
- dit que les recettes relatives aux redevances d'occupation du domaine public seront inscrites au budget.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 27 Pouvoirs : 16 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

14 - Secteur enfance jeunesse - Subventions aux associations - Année 2011 - 3ème volet

Le Conseil Municipal :

- décide l'attribution des subventions suivantes :
 - Loisirs Pluriel : 10 000 €
 - Le Cercle : 5 000 €
 - Amicale Laïque : 23 692 €
 - Comité de quartier de la Croix Lambert : 15 356 €

- approuve les termes de l'avenant à la convention à conclure avec le Cercle et des conventions financières à passer avec l'association Loisirs Pluriel, le Comité de quartier de la Ville Oger et l'Amicale Laïque de Saint - Brieuc;
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions;

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 26	Pouvoirs : 16	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. PROVOST)

15 - Ecoles publiques briochines - Animations périscolaires - Attribution de subventions - Année scolaire 2011/2012

Le Conseil Municipal :

- décide l'attribution des subventions suivantes :

- 11 109 € à la Fédération des Œuvres Laïques des Côtes d'Armor (6 987 € pour la période de septembre à décembre 2011 et 4 122 € pour les projets de fresque)
- 833 € à l'Association "Les Graffitis".

- décide l'attribution d'une subvention de 7 513 € à la Fédération des Œuvres Laïques pour la période de janvier à juin 2012, sachant qu'une évaluation des actions sera réalisée en mai 2012.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 27	Pouvoirs : 16	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

16 - Ecoles publiques briochines - Classes découvertes - Participation 2011/2012

Le Conseil Municipal :

- décide de la participation financière de la Ville de Saint-Brieuc aux "classes découvertes avec hébergement", organisées à partir de la rentrée 2011/2012 par les écoles élémentaires publiques briochines, aux conditions suivantes :

- Durée : 3 jours consécutifs minimum, 5 jours consécutifs maximum,
- Taux maximal de participation (pour activités + hébergement + déplacement)
 1. pour un élève et par jour : 7,65 €
 2. pour un élève et par jour, en ZEP et ZUS : 10,40 €.

- décide que ces participations aux "classes découvertes avec hébergement" seront versées aux associations gestionnaires des activités scolaires sur présentation d'un état visé par la Direction d'école comportant les dates de la classe de découvertes, le nombre de jours sur site, et le nombre d'élèves et de classes ayant participé au séjour.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 27	Pouvoirs : 16	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

17 - Ecoles publiques briochines - Attribution de subventions aux projets exceptionnels - Année scolaire 2011/2012 -1^{er} trimestre

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

- USEP école maternelle Guébriant	: 500 €
- USEP école maternelle de la Croix-Rouge	: 500 €
- Association Coop Scolaire école élémentaire Poutrin	: 680 €
- USEP école élémentaire du Grand-Clos	: 500 €

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 27 Pouvoirs : 16 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

18 - Secteur culturel - Association le Cercle - Subvention complémentaire 2011

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association du Cercle valant pour l'année 2011 pour un montant de 5 000 €.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 26 Pouvoirs : 16 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1
(M. PROVOST)

19 - Saint-Brieuc Agglomération - Transfert d'une nouvelle compétence "politique sportive d'intérêt communautaire"

Le Conseil Municipal décide le transfert à la Communauté d'Agglomération Saint-Brieuc Baie d'Armor de la compétence « politique sportive d'intérêt communautaire », pour les actions suivantes :

- Soutien à l'évènementiel sportif de rayonnement intercommunal, en accord avec la Commune siège de l'évènement,
- Soutien à la formation sportive des jeunes du territoire communautaire. Cette compétence communautaire n'empêche pas l'accompagnement des clubs sportifs par les Communes, sur d'autres volets que la formation,
- L'aide individuelle aux sportifs de haut niveau.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 27 Pouvoirs : 16 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

20 - Club Olympique Briochin - Attribution d'une aide financière

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière pour les charges de fonctionnement à hauteur de 35 000 €

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 27 Pouvoirs : 16 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

21 - Réhabilitation du complexe sportif de football - Rue de Genève - Quartier Ginglin Cesson - Adoption du préprogramme - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre - Sollicitation de subventions

Le Conseil Municipal :

- décide la signature avec la SCI de la rue de Genève, 10 rue Jean Métairie à SAINT-BRIEUC d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition d'un terrain de football sur une emprise d'environ 11 800 m², à prendre dans les parcelles cadastrées CD 267, CD 313 et CD 314 à déterminer après document d'arpentage par géomètre expert pour une durée de 45 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, moyennant un loyer annuel d'un euro (1€) symbolique et autorisant la Ville à réaliser le projet de réhabilitation du complexe sportif de football en terrain synthétique et locaux annexes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires ainsi que l'acte authentique qui sera reçu par Maître SIMON, notaire à SAINT-BRIEUC,
- décide d'engager le projet de réhabilitation du complexe sportif de football situé rue de Genève, en terrain synthétique et locaux annexes,
- approuve le pré-programme des travaux avec une inscription budgétaire de 2 300 000 € au Plan Pluriannuel d'Investissements,
- autorise le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de vestiaires et tribunes,
- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et toutes les autorisations nécessaires à ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être allouées à ce projet.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 28

Pouvoirs : 15

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

22 - Passeport Jeunes Ti Pass chèques multi-activités - Remboursement des associations et recouvrement auprès du Département des Côtes d'Armor Année scolaire 2011/2012 - Seconde tranche

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements, sous forme de subventions, des chèques Ti pass qui lui ont été remis par les associations signataires de la convention de partenariat et de recouvrer la recette équivalente auprès du Département des Côtes d'Armor suivant le tableau ci-dessous :

Associations	Nbr chèque	Valeur	Total
Amicale Cyclotouriste Briochine	21	€ 10.00	210.00 €
Stade Briochin	86	€ 10.00	860.00 €
AS Ginglin Cesson	43	€ 10.00	430.00 €
Amicale Laique-badminton	11	€ 10.00	110.00 €
Saint Briec Basket	64	€ 10.00	640.00 €
Kick Full Briochin	64	€ 10.00	640.00 €
Roller Armor Club	21	€ 10.00	210.00 €
		Total	3 100.00 €

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 28

Pouvoirs : 15

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

23 - Coopération décentralisée avec les territoires palestiniens :Programme d'actions 2011-2012 - Conventions avec le village de BATTIR (actions 2012), le village de KUFUR-THILIT et la Ville de LAMBALLE (actions 2011) - Convention avec le RCDPV pour le suivi

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'actions pour l'année 2011 - 2012 dans le cadre des deux coopérations décentralisées,
- approuve les termes des deux conventions de définition et de mise en oeuvre du programme de coopération au titre de l'année 2011 - 2012, à conclure avec le village de BATTIR, d'une part, et le village de KUFUR-THILIT et la Ville de LAMBALLE, d'autre part ;
- approuve les termes de la convention avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en oeuvre des projets de coopération avec les deux villages de BATTIR et KUFUR-THILIT,
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
- décide d'attribuer au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine une subvention à hauteur de 30 408.67 € pour la mise en oeuvre du programme de coopération avec les deux villages palestiniens,
- prend acte du versement d'une subvention de 5 000 € par la Ville de LAMBALLE au titre de sa participation à la réalisation du programme de coopération SAINT-BRIEUC / KUFUR-THILIT / LAMBALLE pour l'année 2011,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 28

Pouvoirs : 15

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Délégation de Pouvoir du Maire

Ville de SAINT-BRIEUC

Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2011

Rapporteur : M. LE MAIRE

N°0

DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

DECISIONS

**En application de l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération n° 1 du Conseil Municipal
du 1^{er} avril 2008
modifiée par délibération n° 1 du 31 mars 2009**

1) Droit de préemption urbain

Décision du 13 octobre 2011 de consigner auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de quatre mille cinq cents euros (4 500 €), représentant 15% de l'évaluation faite par le service France Domaine suite à la préemption par la Ville de l'immeuble cadastré section AZ numéro 248, situé 27 bis rue des Trois Frères Le Goff à SAINT-BRIEUC, au prix de 27 000 € (vingt sept mille euros), augmenté des frais d'agence de 3 740 € (trois mille sept cent quarante euros) et des frais d'acte.

2) Autorisation d'ester en justice

Décision du 18 novembre 2011 désignant le cabinet d'avocats COUDRAY, domicilié 14 avenue Sergent Maginot à Rennes, pour représenter les intérêts de la Ville dans le différend qui l'oppose à la société SEGEX qui a introduit une requête devant le Tribunal Administratif de Rennes aux fins de se voir indemniser des travaux supplémentaires qu'elle aurait réalisés lors de l'exécution de son marché afférent au prolongement de la rocade urbaine.

3) Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B) = briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
Service Communication de la Ville de SAINT-BRIEUC (B)	<u>Ecole élémentaire Hoche</u> : Convention autorisant le service Communication de la Ville de Saint-Brieuc à utiliser la salle d'arts visuels, les sanitaires et les accès de l'école le lundi 3 octobre 2011 de 18 h 30 à 21 h 00 dans le but d'organiser une réunion de concertation sur l'aménagement de la rue Ferry dans le cadre du plan de déplacements du centre-ville.	30/09/2011	Gratuit
Anatole (B)	<u>Ecole élémentaire Cesson Bourg</u> : Avenant n°1 à la convention du 16 septembre 2011 autorisant l'association Anatole à utiliser la bibliothèque de l'école le lundi 31 octobre 2011 de 10 h 00 à 19 h 00 dans le cadre de son activité.	21/10/2011	Gratuit

4) Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
BENSOUSSI EL BAGHDADI (B)	<u>Galerie commerciale Honoré de Balzac :</u> Bail commercial autorisant Monsieur BENSOUSSI EL BAGHDADI à occuper un local commercial comprenant un magasin situé au rez-de-chaussée, côté est de la galerie commerciale Honoré de Balzac à partir du 1 ^{er} août 2011 pour une durée de neuf ans.	17/10/2011	1 200 € (annuel hors charges)
Blandine ALBOUFARISSI (B)	<u>44, rue des Merles (1^{er} étage à droite) :</u> Convention autorisant Madame Blandine ALBOUFARISSI, Professeur des Ecoles, à occuper à titre essentiellement précaire et révocable un logement de fonction situé au 44, rue des Merles à compter du 6 octobre 2011.	17/10/2011	312 € par mois + 101.50 € forfait eau par semestre
Ville de SAINT- BRIEUC (B)	<u>Foyer Gernugan :</u> Avenant n°1 à la convention de sous-location du foyer Gernugan du 1 ^{er} mars 2011 intégrant la TVA sur le loyer, cette TVA n'ayant pas été intégrée dans la convention initiale du 1 ^{er} mars 2011.	13/10/2011	-
Club de Musculation et de Culturisme (C.M.C.) (B)	<u>Centre Curie :</u> Convention autorisant le Club de Musculation et de Culturisme à utiliser la salle de réunion située au 1 ^{er} étage du bâtiment A du centre Curie vendredi 21 octobre 2011 de 20 h 00 à 21 h 30, vendredi 9 décembre 2011 de 17 h 00 à 21 h 30 et vendredi 16 décembre 2011 de 20 h 00 à 21 h 30 dans le but d'organiser un conseil d'administration ou une assemblée générale.	18/10/2011	Gratuit

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<p>Association Départementale Alternatives Judiciaires (A.D.A.J.)</p> <p>(B)</p>	<p><u>Centre Curie</u> :</p> <p>Convention autorisant l'Association Départementale Alternatives Judiciaires à utiliser la salle de réunion située au 1^{er} étage du bâtiment A du centre Curie lundi 19 septembre 2011, mardi 20 septembre 2011, lundi 7 novembre 2011, mardi 8 novembre 2011, lundi 12 décembre 2011, mardi 13 décembre 2011 de 9 h 00 à 17 h 00 dans le but d'y organiser trois stages de sensibilisation de deux jours.</p>	<p>21/10/2011</p>	<p>Gratuit</p>
<p>Kick Boxing Full Contact (K.B.F.C.)</p> <p>(B)</p>	<p><u>Centre Curie</u> :</p> <p>Convention autorisant le Kick Boxing Full Contact à utiliser la salle de réunion située au 1^{er} étage du bâtiment A du centre Curie vendredi 28 octobre 2011 de 14 h 00 à 21 h 00 dans le but d'y organiser une Assemblée Générale.</p>	<p>21/10/2011</p>	<p>Gratuit</p>

5) Marchés

N° Marché	Titulaire	Type	Objet (Libellé précis du marché)	Montant HT	Mini HT	Maxi HT	Date notification
201105801	DEKRA INSPECTION 22360 LANGUEUX	S	Mission de contrôle technique pour la mise en conformité des petites salles de Robien	1 200.00			24/09/2011
201105301	VERITAS - 22000 SAINT-BRIEUC	S	Mission de contrôle technique pour l'extension de l'école DOLTO	4 228.26			23/09/2011
201105401	OUEST COORDINATION - 22440 TREMUSON	S	Mission OPC dans le cadre de l'extension de l'école DOLTO	6 300.00			23/09/2011
201105501	QUALICONSULT - 35000 ST-GRE GOIRE	S	Mission SPS niveau II pour l'extension de l'école DOLTO	2 205.00			23/09/2011
201106101	ESCEEV 22120 QUESOY	T	Réalisation de clôtures et pare ballons		45 000.00	89 000.00	17/10/2011
201105901	TOKHEIM SERVICES France	T	Mise en conformité station essence de Douvenant	118 250.00			13/10/2011
201106201	SPIE INFOSERVICES 35651 LE RHEU	F	Acquisition et mise en œuvre d'une solution de virtualisation des serveurs	89 892.13			13/10/2011
201106501	MOTOCULTURE GUINGAMPAISE 22200 GUINGAM	F	Acquisition d'une tondeuse à grand rendement	29 936.00			26/10/2011
201106001	B-EST - 77184 EMERAINVILLE	PI	Evolution de l'identité visuelle de la ville	26 250.00			14/10/2011
201106601	RESSOURCES CONSULTANTS 35000 RENNES	PI	Assistance méthodologique logiciel de perspectives financières Regards	10 648.39			03/11/2011

1. Avenants

N° Marché	Titulaire	Type	Objet	Montant initial HT	Avenant n°	Montant HT	Date notification
2010114	SOGREAH 56300 PONTIVY	PI	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'éco-points enterrés dans le cadre de la rénovation urbaine	29 800.00	1	4 275.00	03/10/2011
2011035	SARL LE GUERN 22960 PLEDTRAN	T	Rénovation sanitaires existants école DIWAN	33 897.00	1	670.41	26/10/2011
2011035	CRA LOUSSE 22950 TREGUEUX	T	Rénovation sanitaires existants école DIWAN	16 013.42	1	394.57	20/10/2011
201101101	SPIE 22950 TREGUEUX	T	Remplacement SSI à la passerelle	35 890.00	1	5 511.33	15/11/2011